

PLAN DIRECTEUR CANTONAL
CARTE DE SYNTHÈSE

Données de base
Mesures du PDC

R.3 Renforcer l'attractivité touristique et la valeur du patrimoine culturel
Patrimoine culturel: Sites cantonaux / R.35 - R.36
Inventaire des sites construits à protéger d'intérêt national (ISOS)
Zone centrale du tissu urbain historique classée au patrimoine mondial de l'UNESCO
Zone tampon du tissu urbain historique classée au patrimoine mondial de l'UNESCO
Patrimoine culturel: Sites locaux "Patrimoine" / R.37
Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la série des « Sites paléolithiques préhistoriques autour des Alpes »
Site associé d'importance nationale¹
Autre site associé¹
¹ Le canton peut représenter plusieurs sites

R.4 Parc naturel régional / R.38
Chasseral
Doubs

E.1 Soutenir un développement économique durable
Voies de développement / E.11
Pôle de développement d'intérêt cantonal
Pôle de développement d'intérêt régional
Centres d'achat et autres grands générateurs de trafic / E.13
Grand centre d'achat
Autre grand générateur de trafic

E.2 Assurer un approvisionnement durable
Approvisionnement électrique / E.21
Centre et installation de production d'énergie
Ligne haute-tension 220 kV - variante aérienne ou câble¹ / Ligne ferroviaire 132 kV: Renforcement²
Ligne haute-tension 220 kV - variante sous-lacune
Ligne haute-tension 125 et 60 kV (importance cantonale et supra-cantonale)
¹ Selon le plan sectoriel de l'énergie (PSE) ou le plan de l'énergie (PÉ) ou le plan de l'énergie (PÉ) ou le plan de l'énergie (PÉ)
Energies renouvelables / E.24 - E.25
Site retenu pour l'implantation de parcs éoliens
Station hydroélectrique
Matériaux minéraux / E.31
Site d'extraction
Gestion des déchets / E.32
Centre logistique
Usine d'incinération des ordures ménagères
Installation de valorisation et de traitement des déchets
Déchetterie régionale
Installation de compostage
Installation de méthanisation agricole (biogaz)
Décharge contrôlée (matériaux d'excavation et déchets inertes)

A.1 Améliorer les liaisons extérieures
Liaisons aériennes / A.12
Aéroport d'importance régionale (Les Epataures)¹
Aérodrome, champ d'aviation (Neuchâtel - Môtiers)¹
¹ Selon le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique civile (PIAAC)

Liaisons ferroviaires nationales et internationales / A.13
Ligne Neuchâtel - Paris: Phasées des liaisons
Ligne nationale du Pied du Jura et ligne Neuchâtel - Berne: Raccordement optimal
Doublement de voies

A.2 Organiser et gérer la mobilité
RER neuchâtelois, ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds et transports publics régionaux / A.22 - A.23 - A.25
Ligne ferroviaire Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds: Existante / Construction
Autre ligne ferroviaire régionale: Existante
Construction (Corcelles - Bôle, Littoral): Augmentation de la desserte
Électrification
Gare, halte
Échanges d'importance cantonale: En suspens (non représentés)

A.3 Réorganiser le réseau routier
Réseau routier cantonal / A.31 - A.32
Axe de transit transfrontalier des Microtechniques: Renforcement / Construction H20
Route nationale et route principale suisse: Existante / Principe de travail H10 et H18 - Construction H20
Route cantonale principale et secondaire

U.1 Coordonner l'urbanisation, la mobilité et l'environnement
Territoire d'urbanisation / U.11 - U.12 - U.13 - U.14 - U.15 - S.29
Espace urbain¹
Espace périurbain¹ voir encadré
Espace rural¹
Zone à bâtir existante (habitat - activités - mixte et centre - solde)¹
Zone de constructions basses (S.29)
Zone d'extension d'habitat
Pôle de gare
Pôle de logements
Pôle mixte
Fiche bien descriptif
Espérance d'évolution de la zone à bâtir (habitat - mixte et centre):
Jusqu'à l'horizon 2030
Extension: Jusqu'à l'horizon 2040 avec qualité de desserte par les TP adéquate
Jusqu'à l'horizon 2040 avec qualité de desserte par les TP adéquate
Réduction et gel jusqu'à l'horizon 2030²
Moins de 1 ha
De 1 à 2 ha
De 2 à 3 ha
Plus de 3 ha
¹ Zone à bâtir: hors zone à bâtir
² Zone à bâtir: selon le plan d'urbanisme (P.U.) ou le plan de l'urbanisme (P.U.) ou le plan de l'urbanisme (P.U.)
³ Selon le plan d'urbanisme (P.U.) ou le plan de l'urbanisme (P.U.) ou le plan de l'urbanisme (P.U.)

U.3 Elever le niveau général des équipements et des services
Équipements publics d'importance cantonale et supra-cantonale / U.31
H11: H: Hôpital (mission cantonale) - Hôpital (mission fédérale) - SMUR¹: Existante / Adaptation des sites existants
FCA: A: Formation - Culture - Administration: Existante / Nouveau pôle administratif - Hôpital judiciaire
¹ Services médicaux d'urgence et de réanimation

Installations de tir et terrains militaires¹
Place d'armes
¹ Selon le plan sectoriel militaire 2017 (PSM)

S.1 Garantir l'accessibilité et les services de base
Gens du voyage / S.12
Aire de séjour pour les gens du voyage suisses

S.2 Organiser la multifonctionnalité du territoire rural
Territoire rural / S.21 - S.22 - S.23
Surface d'aménagement (SDA)
Zone viticole: Existante / Extensions prévues et potentielles
¹ Selon le plan d'infrastructure cantonal (PIC)

Habitat rural / S.26 - S.27
Passez-entrel'urbainisé (hameau), mise en conformité selon l'article 33 OAT (ZMHR):
Conforme / Non conforme
Habitat traditionnellement dispersé (au sens de l'article 39 OAT)

S.3 Valoriser le patrimoine naturel et le paysage
Protection naturelle et paysagère / S.31 - S.34 - S.37 - S.38
Site emblématique
Couleur écologique d'importance nationale (corridor à faune)
Franchissement de route (vitrail) / Franchissement de route partiel - franchissement intertempu
Inventaire fédéral des paysages et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
Inventaire fédéral des prairies et pâturages sous d'importance nationale (IFP)
Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IFB)¹
Site marécageux¹
Zone de protection cantonale: Marais et zone alluviale¹, ZPI¹, Biotop¹
Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)
Limite paysagère à l'urbanisation
¹ Selon le plan d'infrastructure cantonal (PIC) ou le plan de l'urbanisme (P.U.)
² Selon le plan d'infrastructure cantonal (PIC) ou le plan de l'urbanisme (P.U.)

Territoires de détente, installations de loisirs / S.32
Station d'hiver et d'été
Golf
Rivers, cours d'eau et lacs / S.33 - S.36
Lac
Port de plaisance: Existante / Extension prévue¹
Secteur du LAC: Existante / A optimiser¹
Cours d'eau / Revitalisation des cours d'eau¹
¹ Selon le plan d'infrastructure cantonal (PIC) ou le plan de l'urbanisme (P.U.)
² Selon le plan d'infrastructure cantonal (PIC) ou le plan de l'urbanisme (P.U.)

